

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nathalie-nowinski-stanislas-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/c5ae33c7362fc7b2f772758f)

<https://www.cadre21.org/membres/c5ae33c7362fc7b2f772758f>

Date d'obtention : 2025-02-12 19:46:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Evaluation de l'incident avec grille (4 points: amorce, la nature, les intentions, et l'étendue)

Vérifier l'information (auprès d'autres personnes impliquées)

Evaluer si acte impulsif ou malveillant

Agir selon le protocole si l'un ou l'autre

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de recueillir le maximum d'informations pour l'évaluation tout en respectant la confidentialité. Avoir toujours en tête la protection de la victime avec beaucoup de bienveillance. Etre rassurant. Agir rapidement afin d'éviter la propagation des images.

Eviter la consultation des photos

Connaitre les limites de son mandat

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

la confiscation des appareils électroniques sur le champs, agir avec rapidité afin de recueillir le maximum d'éléments